

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merquès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-04_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Juridique

Objet : Recomposition du Conseil communautaire - Remplacement de M. Serge NOUAILLES au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

. A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : M. ALQUIER

Service : Juridique

Objet : Recomposition du Conseil communautaire - Remplacement de M. Serge NOUAILLES au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 avril 2008, le Conseil communautaire a créé la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Pour mémoire, la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Elle est composée notamment des représentants du Grand Cahors mais aussi de membres d'associations représentant les personnes handicapées, d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de l'agglomération.

Dans ce cadre, par délibération du 10 février 2015, notre assemblée avait arrêté la liste suivante des membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de la CIAPH :

- M. Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE,
- M. Daniel JARRY,
- M. Alain SAN JUAN,
- M. Serge NOUAILLES,
- M. Jean-Albert REIX,
- Mme Noëlle BOYER,
- M. Jean-Paul DUJOL,
- M. Romuald MOLINIER.

Or, par délibération de la commune de Bellefont-La Rauze du 10 Octobre 2018, Mme

Martine FOURNIER a été désignée en qualité de conseiller communautaire titulaire et M. Jean-Pierre ANNES comme suppléant, pour représenter la commune au sein du Conseil communautaire.

M. Serge NOUAILLES n'étant donc plus conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein de la CIAPH en désignant un(e) Conseiller(e) remplaçant(e).

Je vous propose ainsi de désigner M. Jean-Paul MOUGEOT en qualité de représentant(e) de notre assemblée auprès de la CIAPH.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De modifier et arrêter la liste suivante des membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de la CIAPH :

- M. Jean Marc VAYSSOUZE-FAURE,
- M. Daniel JARRY,
- M. Alain SAN JUAN,
- M. Jean-Paul MOUGEOT,
- M. Jean-Albert REIX,
- Mme Noëlle BOYER,
- M. Jean-Paul DUJOL,
- M. Romuald MOLINIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE